

DETERSIF POUR CASSEROLES ET POËLES EN SACHETS SIMPLES

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	2
	Santé		Réactivité	0
			Risques d'incendie	0
	Danger spécifique		Réactivité	0
Vêtements de protection 	Apparence	Rose Poudre Voir la Section 9. ATTENTION: Pourrait causer des irritations dans les yeux y la peau. NOCIF EN CAS D'INGESTION.		

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	DETERSIF POUR CASSEROLES ET POËLES EN SACHETS SIMPLES	Code	90680
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.	PMS#	433214
FTSS#	126073001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Drackett Professional A Division of S.C. Johnson Commercial Markets, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249		Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/13/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Carbonate de sodium	497-19-8	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 4090 mg/kg [Rat]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: 2300 mg/m ³ 2 heures [Rat].
Sodium Sulfate	7757-82-6	10-30	Non disponible.	Non disponible.
Dodécylbenzène sulfonate de sodium	25155-30-0	30-60	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 438 mg/kg [Rat].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut être modérément irritant pour les yeux.
<i>Peau</i>	Peut être modérément irritant pour la peau.
<i>Inhalation</i>	Inconnu.
<i>Ingestion</i>	Peut causer des douleurs abdominales.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

DETERSIF POUR CASSEROLES ET POÏLES EN SACHETS SIMPLES

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	Emmener dans un endroit bien aéré.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Demander immédiatement l'assistance d'un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Pieds</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Corps</i>	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Solide (Poudre)
Odeur	Citron.
Couleur	Rose
pH	11 [Basique.] (Boue)
Gravité Spécifique	0.7
Solubilité dans l'eau	Complète.

DETERSIF POUR CASSEROLES ET POÏLES EN SACHETS SIMPLES

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée comme étant entre 500 et 5000 mg/kg (rats).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	Non réglementé
TDG Classification	Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CWA (Clean Water Act) 311: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
 CERCLA : Substances dangereuses: Dodécylbenzène sulfonate de sodium

état New Jersey - Liste des déversements: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
 New Jersey: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
 Massachusetts - Liste des déversements: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
 Massachusetts RTK: Sodium Sulfate, Dodécylbenzène sulfonate de sodium
 Pennsylvanie RTK: Sodium Sulfate, Dodécylbenzène sulfonate de sodium

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien Not applicable.

SIMDUT Classification CLASSE D-1A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE)

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

**DETERSIF POUR CASSEROLES ET POÏLES EN
SACHETS SIMPLES****Inventaire des Produits
Chimiques**

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Ne pas retirer les paquets du contenant avant l'utilisation. Ne pas manipuler les paquets avec de mains mouillées.
--	--

Version	1
----------------	---

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.